



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcement dissuasion nucléaire

Question écrite n° 9159

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la future construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G) envisagés pour équiper la marine nationale. En effet, alors que la classe de SNLE Le Triomphant se composait de 6 sous-marins équipés chacun de 16 missiles SLBM M4 ou M45 d'une portée de 4 000 à 6 000 km, aujourd'hui, il n'est prévu de construire que 4 SNLE 3G équipés de 16 missiles M51 d'une portée de 10 000 km. Or, d'une part, les grandes marines (USA, Russie, Chine,) disposent d'un plus grand nombre de SNLE, et d'autre part, leurs sous-marins emportent 20 à 24 missiles (Classe OHIO, classe Typhoon, type 096,). C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de revenir un format à 6 SNLE et de porter le nombre de SLBM emportés à 20 ou 24 missiles par sous-marin de manière à renforcer la dissuasion nucléaire française.

Texte de la réponse

Dans le contexte de la guerre froide, la force océanique stratégique (FOST) était constituée de 6 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de la classe « Le Redoutable », dotés chacun successivement de 16 missiles M20, M4 puis M45. Ce format permettait de maintenir en permanence au moins 2 SNLE en patrouille opérationnelle. La France disposait alors d'une force de frappe nucléaire associant des moyens océaniques, aéroportés et terrestres pour prévenir toute agression contre ses intérêts vitaux. La fin de la guerre froide a conduit notre pays à réduire son arsenal nucléaire dans une logique de stricte suffisance. Concernant la composante océanique, la flotte des 6 SNLE du type « Le Redoutable » a ainsi été remplacée, entre 1997 et 2010, par 4 SNLE de nouvelle génération du type « Le Triomphant ». A l'instar de leurs prédécesseurs, ces sous-marins disposent actuellement de 16 tubes lance-missiles, tous équipés du missile M51 doté d'une portée intercontinentale, adaptés pour garantir leur crédibilité. Il convient de souligner que la réduction du nombre de SNLE n'a en aucune façon remis en cause le principe fondamental du maintien en permanence à la mer d'au moins un de ces bâtiments ou fragilisé la capacité de la France dans le domaine de la dissuasion nucléaire. En outre, la stratégie de notre pays reste fondée sur deux composantes, océanique et aéroportée, parfaitement complémentaires. La flotte sous-marine possède donc un format répondant au besoin de stricte suffisance et l'adaptation constante des performances du missile M51 et des sous-marins aux menaces identifiées en garantit l'efficacité opérationnelle. Dans le cadre du renouvellement des composantes de la dissuasion, les SNLE du type « Le Triomphant » seront remplacés, à l'horizon de 2035, par 4 SNLE de 3ème génération qui, à leur tour, embarqueront 16 missiles M51. Les performances de ces sous-marins et de leurs missiles continueront d'être régulièrement adaptées, afin de permettre à la France de préserver la crédibilité de sa composante nucléaire océanique et d'être en mesure de surpasser tous les types de défenses adverses. Ce volume de SNLE et de missiles, basé sur des travaux d'anticipation stratégique à long terme, régulièrement actualisés, est cohérent au regard de notre stratégie globale de dissuasion nucléaire et de nos engagements en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9159

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4901

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10451